

Compte rendu de la séance du 21 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi vingt-et-un octobre deux mil vingt-deux, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, M. Jacques BEAUMIER, Mme Dominique DARNAND, M. Alain DOUARD, M. Michel DUPONCHEL, M. Denis FRATER, Mme Emmanuelle FUMET, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL, Mme Delphine SEGUIN et M. Franck SPIELMANN.

Excusés :

Représentés : M. Denis FRATER a donné pouvoir à M. Jean-Noël GONNEAUD (arrivée de M. Denis FRATER à 20h40)

Secrétaire de la séance : Mme Nicole RAPHANEL

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- RPQS 2021 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

- AFFOUAGES 2021

M. le Maire rappelle au conseil que les parcelles N° 13 et 16 de Sigy Dit sont inscrites à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2022 et pour l'exercice 2023.

Le prix passe à 50 €.

Les inscriptions sont ouvertes du 24 octobre au 15 novembre 2022 inclus.

- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2022

Le Maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscal proposé par la communauté de communes du Clunisois. Au titre de ce pacte, la commune bénéficie pour l'année 2022 d'une enveloppe de 4 103€. Il informe le conseil qu'il reste sur cette enveloppe 1 256 € qu'il propose de répartir de la manière suivante :

- 572 € pour le financement de la réfection du Monument aux Morts de la commune
- 684 € pour le financement de l'achat du défibrillateur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes du Clunisois à hauteur de 1 256 € pour le financement de ces dépenses et autorise le maire à signer les conventions correspondantes.

- DEMANDE D'AIDE A LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DANS LE CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 2 avril 2021 lui donnant autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté concernant les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise.

Il rappelle également que le montant HT de ces travaux s'élève à 16 360.28 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour ce projet dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine de Bourgogne Franche-Comté,

- s'engage à assurer le financement par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune. Dans le cas où les subventions ne seraient pas à la hauteur du montant sollicité, la collectivité s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de réfection de la Toiture de l'Eglise Saint Nicolas	16 360.28 €	DETR	3 927.00 €
		CD71	4 750.00 €
		CRBFC	3 272.00 €
		Dons	3 272.00 €
		Autofinancement	1 139.28 €
TOTAL	16 360.28 €	TOTAL	16 360.28 €

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les devis suivants ont été acceptés :
 - Devis de l'entreprise DURY Lionel concernant la remise en état de la rampe d'accès à la cave pour un montant de 2 210 € HT
 - Devis de l'entreprise PHILIBERT CHARPENTE concernant la deuxième tranche de travaux à réaliser sur la toiture de l'église (clocheton) pour un montant de 10 981.99 € HT
- La vitrine d'affichage du cimetière est commandée (450 € TTC) ; une présentation rapide de la législation funéraire actuelle a été faite.
- M. la Maire fait part au conseil de la nécessité de nommer avant le 1^{er} novembre 2022 un correspondant incendie et secours. M. Michel DUIPONCHEL a accepté cette mission.
- Travaux de voirie 2023 : travaux à envisager dans le bas d'Hautecour et décapage de l'extension de la place du Pontot.
- Compte rendu de la dernière conférence des Maires portant essentiellement sur le plan climat/énergie dans le clunisois.
- Compte rendu de la dernière réunion du SIE de la Guye : augmentation des tarifs de l'eau à prévoir due à des travaux de nettoyage et à l'augmentation du coût des matières premières.
- Compte rendu de la dernière réunion du SIRTOM : distribution d'autocollant à placer sur les poubelles de tri (poubelle jaune)
- L'exposition de photographies à la bibliothèque de Salornay-sur-Guye a été une réussite.
- Le repas des aînés de cette année aura lieu le 10 décembre.
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Alain DOUARD